

Activités de planification des améliorations

Sommaire du financement

Planifiez la réduction des coûts énergétiques de votre organisme et des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques avec l'aide de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada. L'**Initiative des Innovateurs énergétiques (IIE)** offre l'**Appui financier pour l'amélioration du rendement énergétique** pour les projets de planification visant les bâtiments commerciaux et institutionnels, ou l'**Appui financier (P)**.

Les membres de l'IIE qui envisagent la réalisation d'un projet de planification d'améliorations énergétiques peuvent recevoir jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles ou jusqu'à 1 \$ par gigajoule de la consommation annuelle d'énergie des bâtiments visés (1 GJ = 277,8 kilowattheures équivalents) – selon le montant le moins élevé – jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

Organismes admissibles

- ✓ **Entreprises commerciales** qui possèdent, gèrent ou louent des bâtiments dans des secteurs tels que la vente au détail, l'hôtellerie et la restauration, les immeubles à bureaux et à logements multiples
- ✓ **Institutions publiques** qui possèdent, gèrent ou louent des bâtiments dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, les organismes à but non lucratif, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités

La plupart des bâtiments neufs, industriels et du gouvernement fédéral ne sont pas admissibles. Les conseillers énergétiques, les entrepreneurs et les services publics ne peuvent recevoir d'appui financier, mais ils peuvent collaborer avec l'IIE en tant qu'alliés.

Mesures admissibles

- ✓ **Vérifications énergétiques**, pour examiner votre consommation et suggérer des économies potentielles
- ✓ **Études de faisabilité**, pour analyser l'ensemble des économies prévues d'après des mesures spécifiques
- ✓ **Plans de gestion de l'énergie**, pour établir une vision à long terme et mesurable de votre organisme
- ✓ **Élaborations des projets et autres mesures susceptibles** de mener à des économies d'énergie

Les technologies et l'équipement les plus novateurs ou faisant appel à l'énergie renouvelable doivent être considérés. **Les projets déjà en cours ou pour lesquels des contrats ont été signés ne sont pas admissibles à l'appui financier.**

Trouver un fournisseur de services

Pour votre projet, vous aurez besoin d'un professionnel de l'énergie d'expérience. Le fournisseur de services choisi devra être un technologue professionnel certifié ou un ingénieur (ing.).

Vous pouvez consulter le Répertoire des services de gestion de l'énergie (oe.e.rncan.gc.ca/fournisseurs) et la liste des entreprises qualifiées pour les bâtiments fédéraux (oe.e.rncan.gc.ca/ibf/liste.cfm) pour trouver des conseillers, des ingénieurs et d'autres fournisseurs de services.



Exemples de financement selon l'Appui financier (P)

Ces exemples ne sont présentés qu'à titre d'illustration. Servez-vous du Calculateur de gigajoules (oee.rncan.gc.ca/iie/gj.cfm) pour vous aider à estimer votre consommation d'énergie actuelle.

- 1^{er} exemple Si**
- le portefeuille immobilier de votre organisme compte dix bâtiments
 - vous planifiez réaliser une vérification énergétique dans six bâtiments qui consomment en tout **30 000 GJ** par année (environ 8 millions de kilowattheures équivalents) provenant de toutes les sources d'énergie
 - le coût total de la vérification énergétique est de **20 000 \$**

Donc votre organisme pourrait recevoir **50 p. 100 de 20 000 \$** ou **10 000 \$**, ce qui est en deçà de **1 \$ par GJ × 30 000 GJ** (30 000 \$) et de l'appui maximum de 25 000 \$

- 2^e exemple Si**
- le portefeuille immobilier de votre organisme compte trois bâtiments
 - vous planifiez réaliser un plan de gestion de l'énergie pour les trois bâtiments, lesquels consomment en tout **90 000 GJ** par année (environ 25 millions de kilowattheures équivalents) provenant de toutes les sources d'énergie
 - le coût total du plan de gestion de l'énergie est de **8 000 \$**

Donc votre organisme pourrait recevoir **50 p. 100 de 8 000 \$** ou **4 000 \$**, ce qui est en deçà de **1 \$ par GJ × 90 000 GJ** (90 000 \$) et de l'appui maximum de 25 000 \$

Modalités de paiement

Généralement, le paiement de l'Appui financier (P) est fait en un seul versement une fois le projet terminé et après que vous aurez soumis

- ✓ un rapport final de votre fournisseur de services, approuvé par l'IIE
- ✓ une preuve de paiement
- ✓ une facture émise par votre organisme détaillant les dépenses admissibles (modèle fourni)

Par quoi commencer

- ✓ Adhérez à l'IIE en envoyant une lettre au ministre des Ressources naturelles du Canada (modèle disponible sur le site oee.rncan.gc.ca/iie/ministre.cfm).
- ✓ Téléchargez le *Guide du client* de l'Appui financier (P) et les modèles de formulaires (oee.rncan.gc.ca/iie/motdepasse).
- ✓ Remplissez la proposition à l'Appui financier (P) (modèle disponible).
- ✓ Parlez à un agent de l'IIE qui vous aidera à franchir toutes les étapes du processus de demande.

Pour demeurer admissible à l'Appui financier (P), ne signez aucun contrat et ne commencez pas les travaux avant l'approbation du projet. Veuillez dûment remplir les formulaires pour en accélérer le traitement. Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour plus de renseignements sur l'Appui financier (P)
et pour obtenir le *Guide du client* et les modèles de formulaires, visitez le site Internet de l'IIE :

oee.rncan.gc.ca/iie

Vous pouvez également écrire à info.services@rncan.gc.ca ou composer sans frais le 1 877 360-5500.

Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route

L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada renforce et élargit l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques.